

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2018 A 18H30

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Michel CARLIER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le treize avril deux mil dix-huit.

Présents :

Maire : Michel CARLIER

Adjoints : MM. D.VALETTE ALLEGRE NOGUERA IVORRAD BOUISSEREN

Conseillers : MM. LABORIEUX BERNAL LAZERGES GAUDON GALTIER COURNILS PRADE LAVERGNE (arrivée en cours de séance) FESQUET BERARD TORRECILLAS JL VALETTE LEMAN ZURCHER (arrivée en cours de séance)

Absents excusés et représentés :

René CHALOT – A donné pouvoir à Michel CARLIER

Christine MARTIN – A donné pouvoir à Marion FESQUET

Magali LAVERGNE – A donné pouvoir à Claudine PRADE (jusqu'à son arrivée)

Muriel BALDO – A donné pouvoir à Sylvia BERNAL

Noëlle ZURCHER – A donné pouvoir à Didier VALETTE (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Monique BOUISSEREN

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 est adopté à la majorité – 19 voix POUR et 04 voix CONTRE (Hervé BERARD, Josette TORRECILLAS, Jean-Louis VALETTE, Chantal LEMAN).

Commission FINANCES – Rapport de Didier VALETTE

La commission finances s'est réunie le jeudi 12 avril dernier à 18 h 30 et a analysé l'ensemble des éléments budgétaires pour l'année 2018 : les tarifs communaux, les subventions aux associations, le budget primitif et les taux de la fiscalité communale. Un débat constructif s'est instauré et aucune des discussions concernant les différents points évoqués n'a appelé de réserves ni d'objections.

Etaient présents à cette réunion de travail, Mmes ALLEGRE et MARTIN, MM. BERARD, NOGUERA et VALETTE en présence de Mme LESSIEU (Directrice des services) ; M. CARLIER (le Maire) assistant à une réunion à l'Agglomération du Pays de l'Or, étant absent et excusé.

☐ TARIFS COMMUNAUX 2018 (Délibération n° 2018/25)

Les tarifs communaux qui sont proposés au vote, restent inchangés par rapport à 2017 et seront applicables à compter du 01/05/2018. Ils concernent :

- les droits de place,
- les locations diverses,
- le scolaire et la bibliothèque,
- les documents administratifs,
- le cimetière,
- la fourrière,
- les taxes de séjour.

	NATURE	MONTANT
-I- DROITS DE PLACE	<u>MARCHES, TERRASSES et AUTRES EMPLACEMENTS</u>	
	Marché - l'emplacement jusqu'à 10 m ²	10,00
	Marché - l'emplacement au-delà de 10 m ²	20,00
	Terrasses (restaurant ou bar) hors fête locale - le m ²	0,60
	Terrasses (restaurant ou bar) pendant la fête locale - le m ²	0,72
	Terrasses (pizzeria) pendant la fête locale - Forfait journée	70,00
	Manifestations exceptionnelles (fête du printemps, marché de Noël etc...) - l'emplacement	15,00
	<u>FORAINS et CIRQUES</u>	
	Caution	300,00
	<u>FORAINS</u>	
	<u>Catégorie A</u> : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire)	150,00
	<u>Catégorie B</u> : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéo)	85,00
	<u>Catégorie C</u> : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards)	50,00
	<u>Catégorie D</u> : entresorts (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire)	280,00
	<u>CIRQUES</u>	
Toutes catégories	50,00	
Dépôt de garantie	250,00	
-II- LOCATIONS	<u>CABANES (sur le domaine communal)</u>	
	<u>SALLE POLYVALENTE SIMONE SIGNORET</u>	
	<u>Conditions réservées aux Lansarquois</u>	
	- Caution	500,00
	- La prestation	300,00
	- Le nettoyage	150,00
	<u>Conditions réservées aux Associations locales</u>	
	- Associations Locales (avec obligation de nettoyage par l'association)	GRATUIT
	- Dans le cadre de soirées payantes, facturation du nettoyage	150,00
	- Loto (avec obligation de nettoyage par l'association)	GRATUIT
	<u>Conditions pour les non-résidents à Lansarques</u>	
	- Caution	1 300,00
	- La prestation	1 300,00
	- Le nettoyage	150,00
	<u>ARENES</u>	
	- Associations Locales	GRATUIT
	- Caution	500,00
	- La prestation	500,00
	- Le nettoyage	150,00
<u>LOCATION DE MATERIELS</u>		
- Caution	100,00	
- La table	5,00	
- Le lot de 10 chaises	6,00	
-III- SCOLAIRE & BIBLIOTHEQUE	<u>ECOLES</u>	
	GARDERIE SCOLAIRE MATERNELLE / PRIMAIRE (tarif à l'heure) - Le carnet de 10 tickets	13,00
	TAP – Participation des parents par enfants pour l'année scolaire 2017/2018	GRATUIT
	<u>BIBLIOTHEQUE</u>	
	Gratuité pour les jeunes jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire et pour les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	GRATUIT
	Abonnement imprimés	15,00 (ind) 20,00 (cpl)
	Abonnement imprimés + multimédia	20,00 (ind) 25,00 (cpl)
	Forfait vacances	10,00
	<u>CERCLE DE LECTURE ET AUTRES ANIMATIONS</u> (Obligation d'abonnement à la bibliothèque pour participer aux différents cercles de lectures et autres animations)	

-IV- DOCUMENTS ADMINIS-TRATIFS	Fourniture d'une liste électorale sur papier (le cent)	3,15
	Fourniture d'une liste électorale sur support informatique (le cent)	0,50
	Documents administratifs (autres doc. support informatique CD-Rom)	2,75
	Extrait de matrice cadastrale	2,00
	Frais de photocopies (l'unité en format A4)	0,20
	Frais de photocopies (l'unité en format A3)	0,40
-V- CIMETIER E	<u>CONCESSIONS - COLUMBARIUM</u>	
	CONCESSIONS - Prix au m ² (base : 5 m ² en caveau / 2 m ² en terre (50 ans)	100,00
	COLUMBARIUM - emplacement de 3 urnes (50 ans)	1 100,00
-VI- FOURRIERE	<u>VEHICULES</u>	
	Amende pour enlèvement d'un véhicule (forfait)	180,00
	<u>ANIMAUX EN DIVAGATION</u>	
	Amende pour déjections canines	35,00
	Amende pour le 1er enlèvement	160,00
	Amende pour le 2ème enlèvement	240,00
	Amende pour le 3ème enlèvement	320,00
-VII- MESURES FISCALES	<u>TAXES DE SEJOUR</u>	
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0,20
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles	0,55
	Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 1 étoile et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 2 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,90
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 3 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,50	

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, FIXE à l'UNANIMITE, par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Bérard, Leman, Valette Jean Louis, Torrecillas) les TARIFS COMMUNAUX applicables à compter du 01/05/2018 d'après la grille présentée ci-dessus.

☐ BUDGET PRIMITIF 2018 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La commune de Lansargues continue sa volonté de soutenir, aussi bien financièrement que par le prêt de locaux communaux, l'ensemble du tissu associatif et ce partenariat est basé comme chaque année sous le signe de l'échange, de l'écoute et de la transparence. L'octroi de ces subventions est subordonné à une demande formalisée, par le biais d'un dossier déposé en mairie et son montant est accordé par le Conseil Municipal.

Avant de passer au vote pour l'attribution des subventions aux associations, le Conseil Municipal procède en premier lieu au vote concernant la subvention aux OCCE des écoles et aux 3 associations dont les présidents sont des élus du Conseil Municipal.

Dans un souci de clarification de la subvention attribué à l'OCCE des écoles communales de Lansargues, il est proposé au conseil municipal d'attribué pour chaque école une subvention bien distincte, à savoir un forfait pour l'école maternelle et une aide pour une classe de découverte à l'école élémentaire.

- Subvention à l'OCCE école maternelle (Délibération 2018/26)

La commune a été sollicitée par l'école maternelle pour aider au financement de sorties culturelles, classes cirque, etc...

Il est proposé pour 2018 une subvention de 1 200 € pour l'année scolaire 2017/2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après en avoir délibéré, ACCORDE à l'UNANIMITE, une subvention communale forfaitaire de 1 200 € à l'école maternelle pour l'année scolaire 2017/2018.

- Subvention à l'OCCE école élémentaire (Délibération 2018/27)

La commune a été sollicitée par l'école élémentaire pour aider au financement d'un projet de classe de découverte concernant 24 élèves, pour l'année scolaire en cours. Il est proposé d'attribuer pour l'année scolaire 2017/2018, une subvention de 1 920€, correspondant à une aide de 80 € par enfant pour ce projet de classe de découverte.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après en avoir délibéré, ACCORDE à l'UNANIMITE, la subvention communale de 1 920 € attribuée à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2017/2018.

- Subvention à l'association A.L.O. (Association Lansarguaise Omnisports) (Délibération 2018/28)

La présidente de cette association est élue au sein du Conseil Municipal : Mme Monique BOUISSEREN (présidente) quitte donc la séance pour le vote de cette subvention.

Suite à une demande formalisée, il est proposé d'attribuer à l'A.L.O. (Association Lansarguaise Omnisports) une subvention de 4 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après en avoir délibéré, ACCORDE à l'UNANIMITE, au titre de l'année 2018, la subvention communale de 4 000 € à l'association A.L.O. (Association Lansarguaise Omnisports).

Mme Monique BOUISSEREN rejoint la séance.

- Subvention à l'association du Comité des Fêtes (Délibération 2018/29)

Le président de cette association est l'élu responsable de la commission Fêtes, Cérémonies et Traditions : M. Nicolas NOGUERA (président) quitte donc la séance pour le vote de la subvention.

Suite à une demande formalisée, il est proposé d'attribuer à l'association Comité des Fêtes une subvention de 22 500 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après en avoir délibéré, ACCORDE, par 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Bérard, Leman, Valette Jean Louis, Torrecillas) la subvention communale de 22 500 € à l'association COMITE DES FÊTES au titre de l'année 2018.

M. Nicolas NOGUERA rejoint la séance.

- Subvention à l'association Société de chasse « La Macreuse » (Délibération 2018/30)

Le président de cette association est élu au sein du Conseil Municipal : M. René CHALOT (président) étant absent, l'élu ayant le pouvoir, ne vote pas pour M. René CHALOT.

Suite à une demande formalisée, il est proposé d'attribuer à l'association Société de chasse « La Macreuse » une subvention de 700 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après en avoir délibéré, ACCORDE à l'UNANIMITE, la subvention communale de 700 € à l'association Société de chasse « La Macreuse » au titre de l'année 2018.

- Subventions aux autres associations relevant de la Mairie (Délibération n° 2018/31)

Suite aux demandes formalisées par ces associations, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux autres associations relevant de la Mairie (hors Social, subventions attribuées et votées par le CCAS) d'après le tableau ci-dessous :

DOMAINES	ASSOCIATIONS (hors CCAS)	MONTANT (€)
MAIRIE	LUTTE CONTRE LE CANCER	150
CULTURE	MUSICA	450
	ATELIER DES ARTISTES LANSARGUOIS	100
	L'ECHO DES CŒURS	450
	LE CARPILLON LANSARGUOIS	750
ENVIRONNEMENT	LES CABANIERES DE LANSARGUES	150
	GEDON	120
	JEUNES LANSARGUOIS	700
FETES CEREMONIES TRADITIONS	CT FREDERIC DURAND	650
	CT LOU GARRO	650
	Asso. Des CAVALIERS CAMARGUAIS de LANSARGUES	150
	LANSARGUES ANIMATIONS	100
	ECOLE TAURINE LANSARGUOISE	100
	FNACA (+ gerbes et apéritif 19 mars)	180
	PRISONNIERS	Gerbes 8/5 et 11/11
	SCOLAIRE	AU BONHEUR DES TOUT-PETITS
SPORTS	PETANQUE JOYEUSE	650

	ENTENTE BOULISTE	500
	ESKAL	900
	ESPACE SPORT et K'DANSE à LANSARGUES	
	A.S. DU COLLEGE "PETITE CAMARGUE"	250
	L'ETOILE DU RANDONNEUR	100
	S.O.L. - SPORT OLYMPIQUE LANSARGUOIS	8 700
	JUDO CLUB DE LANSARGUES	800
	CLUB DE TENNIS DE LANSARGUES	650
	HANDBALL OR	1 600

Pour information au Conseil Municipal, le tableau récapitulatif des subventions relevant et attribuées par la Commission du CCAS.

DOMAINES	ASSOCIATIONS (sur budget du CCAS)	MONTANT (€)
SOCIAL	MAMOBILE – AMHDCS	3 605
	DONNEURS DE SANG	200
	FAMILLES RURALES DE LANSARGUES	250
	FNATH	200
	LA FRATERNELLE	160
	LA PAROISSE	100
	LES VIREDONS	450
	BANQUE ALIMENTAIRE	150

Les subventions seront inscrites au budget au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) :

- au compte 657362 (C.C.A.S.) pour les associations relevant du COMITE COMMUNAL d' ACTIONS SOCIALES,
- au compte 6574 (Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes) pour les associations relevant de la mairie.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, ACCORDE à l'UNANIMITE, les subventions allouées aux ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE pour l'année 2018 suivant le tableau ci-dessus (hors écoles maternelle et élémentaire, association Comité des Fêtes, A.L.O. (Association Lansarguoise Omnisports), la Société de chasse « La Macreuse ».

Arrivée de Noelle ZURCHER

☐ BUDGET PRIMITIF 2018 (Délibération n° 2018/32)

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une présentation synthétique par chapitre, retraçant les informations essentielles et d'effectuer le vote du budget principal 2018 dans son intégralité (accord de l'ensemble des membres du conseil municipal présents et représentés).

Ce budget 2018 est structuré en 2 parties :

- La section de fonctionnement, qui regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, à la rémunération des agents municipaux, au versement des subventions aux associations. L'équilibre de cette section est conditionné par les recettes issues des produits divers, de la fiscalité, des différentes dotations.
- La section d'investissement, comporte les dépenses qui impactent le patrimoine de la commune, bâtiments, voirie et le remboursement du capital de la dette. Les recettes sont composées de l'autofinancement dégagé par la commune, des subventions allouées dans le cadre des programmes d'investissement et d'un éventuel emprunt requis pour assurer l'équilibre budgétaire dans l'attente de la notification de subventions demandées.

Synthèse du BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget principal pour l'exercice 2018 s'élève à 3 852 725 €, réparti comme suit :

- Section de Fonctionnement : 2 205 840 €
- Section d'Investissement : 1 646 885 €

La préparation de ce budget qui est un acte de prévision a été effectuée en tenant compte de la réalité des dépenses récurrentes, des prévisions de charges relatives au fonctionnement de la commune, et ce, en mettant en œuvre des économies essentielles dans le cadre des annonces du gouvernement qui incite les collectivités à contrôler leurs dépenses.

Malgré toutes ces contraintes, ce budget s'inscrit dans la trajectoire que notre municipalité souhaite poursuivre en préservant la qualité des services rendus à la population, en essayant de maintenir notre santé financière, tout en faisant le choix de ne pas recourir au levier de la fiscalité des ménages (maintien des taux des différentes taxes communales), mais de continuer à concentrer nos efforts en s'appuyant sur la maîtrise de nos dépenses.

Par rapport au budget 2017, les charges à caractère général sont en légère hausse de 2%, mais intègrent de gros travaux de désamiantage d'un bâtiment de l'école élémentaire et d'une partie de la toiture de l'école maternelle.

Les charges de personnel augmentent de 4%, représentant 44,0% des dépenses du budget de fonctionnement, mais reste toutefois maîtrisés et contenues, inférieures à la moyenne des communes de notre strate. Cette augmentation est engendrée par la fin de contrats d'avenir, l'intégration de ce personnel en non titulaire et la reprise d'un agent après ses congés de maternité.

Les charges financières sont en légère diminution, et les autres charges de gestion courante et exceptionnelles restent stables.

Ce budget de fonctionnement 2018 en diminution globale de 1,9% par rapport à celui 2017, permet à la commune de dégager 296 529 € d'autofinancement (*maintien de cet autofinancement identique à celui de 2017*).

En ce qui concerne le budget d'investissement 2018, les efforts en matière de dépenses se sont concentrés sur les écoles, l'église, la voirie, les bâtiments communaux et sur la sécurité par vidéoprotection.

L'autofinancement en section d'investissement représente 43,3 % des ressources de de cette section.

A) **B.P. 2018 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (équilibrée à 2 205 840 €)**

1. **Les dépenses de fonctionnement**

Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent en 4 postes principaux, hors virement à la section d'investissement :

- Les charges réelles de fonctionnement,
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion courante, cotisations et subventions aux personnes,
- Les charges financières.

Le virement à la section d'investissement est le produit servant à minima à couvrir le remboursement de capital de la dette et participer également au financement des différents programmes d'investissements.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT (€)	%	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	621 520,00	28,2%	Toutes les charges concernant le fonctionnement de la Commune, des bâtiments, des terrains ainsi que leur entretien.
012	Charges de personnel et frais assimilés	972 196,00	44,1%	Salaires et charges du personnel communal, titulaires, non titulaires et contrats d'avenir (968 797,00), participation au CAS de l'agglomération du pays de l'or (3 399,00).
014	Atténuation de produits	37 337,00	1,7%	Participation au titre des remboursements des dégrèvements des taxes TH logement vacant (2 166,00), versements aux fonds de péréquations de recettes fiscales communales et intercommunales FPCI (35 171,00).
023	Virement à la Section d'Investissement	296 529,00	13,4%	Virement à la section d'Investissement.
65	Autres charges de gestion courante	189 018,00	8,5%	Renouvellement anti-virus (500,00), indemnités d'élus et cotisations sociales (62 121,00), cotisations versées aux différents organismes,

				CFMEL (2 990, 00), service incendie (60 727,00), EID - AM34 – AMF - syndicat des communes (3 800,00), les subventions CCAS (9 150,00), écoles maternelle, élémentaire et Associations diverses (49 730,00).
66	Charges financières	87 880,00	4,0%	Intérêts des emprunts échéance 2018 (86 080,00), provision pour frais et intérêt de ligne de trésorerie (1 800,00).
67	Charges exceptionnelles	1 360,00	0,1%	Remboursement de 2 cautions de loyer.
	Total	2 205 840,00	100,0%	

2. Les recettes de Fonctionnement

Les différents produits concernant les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- L'excédent de fonctionnement reporté,
- Les ressources fiscales,
- Les dotations,
- Les produits divers.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT (€)	%	COMMENTAIRES
02	Excédent de fonctionnement reporté	60 000,00	2,7%	Excédent de fonctionnement 2017 reporté et voté lors de la présentation du CA (réserves constituées).
013	Atténuation de charges	27 570,00	1,2%	Remboursements maladie du personnel communal correspondant au réel perçu au 1er trimestre 2017 (24 148,00), remboursement prévoyance SOFCAP (3 422,00).
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	22 020,00	1,0%	Vente de concessions au cimetière (1 000,00), redevances GRDF, EDF, DAB, locations terrain communal aux cabanes (3 450,00), abonnements bibliothèque (1 250,00), tickets garderie (15 800,00), photocopies (100,00), remboursement de personnel par l'agglomération du pays de l'Or (420,00).
73	Impôts et taxes	1 532 687,00	69,5%	Contributions directes TH-TFB-TFNB (1 289 229,00), rôle supplémentaire (5 000,00), fiscalité reversée par le Pays de l'Or Agglomération (73 918,00), remboursement TOM (450,00), droits de place (12 000,00), taxes sur l'électricité (73 780,00), taxes de séjours (4 360,00), droits des mutations (73 950,00).
74	Dotations, subventions et participations	513 563,00	23,3%	Dotations forfaitaires de l'Etat (403 297,00), FCTVA (7 938,00), remboursement des Contrats d'Avenir (41 578,00), exonérations diverses TH et TF (50 400,00), soutien à la réforme des rythmes scolaires (10 350,00).
75	Autres produits de gestion courante	49 990,00	2,3%	Location des immeubles communaux logements, salle S.Signoret, hangar Tartuguière, stade stabilisé, divers (47 490,00) et des frais de contentieux suite à litige d'urbanisme (2 500,00).
76	Produits financiers	10,00	0,0%	Intérêts parts sociales Crédit Agricole.
	TOTAL	2 205 840,00	100,0%	

B) B.P. 2018 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT (équilibrée à 1 646 885 €)

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se décomposent en 3 postes :

- Le déficit d'investissement reporté,
- Les dépenses financières,
- Les dépenses d'équipements.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT (€)	%	COMMENTAIRES
001	Solde d'exécution reporté	117 461,63	7,1%	Déficit d'Investissement reporté (résultat CA 2017).
10	Dot. Fonds divers et réserves	917,00	0,1%	Remboursement d'un trop perçu sur l'ancienne Taxe Locale d'Aménagement.
16	Emprunts et dettes assimilées	219 300,00	13,3%	Remboursement du capital des emprunts en cours échéance 2018.
20	Immobilisations incorporelles	60 160,69	3,7%	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme (7 795,33), frais d'études (51 646,36), frais d'insertion (419,00), concessions et droits à des logiciels (300,00).
21	Immobilisations corporelles	1 249 045,68	75,8%	Investissement concernant l'église (213 089,55), la voirie (648656,50), les bâtiments communaux (61 598,40), l'éclairage public (14 294,00), l'hôtel de ville (59 160,40), les écoles (171 888,83), le cimetière (3 600,00), le complexe sportif (780,00), le technique (14 148,00), la vidéo-surveillance (61 830,00).
	Total	1 646 885,00	100,00%	

Les dépenses d'investissement regroupées dans les chapitres 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles » se décomposent en 2 parties :

- a) Les restes à réaliser (542 814,26 €) qui sont des dépenses engagées en 2017, qui ont été partiellement réalisées et seront finalisées et réglées dans le courant de l'année 2018, dont les principaux postes sont :
- Eglise pour 213 k€ : travaux de rénovation des chapelles Est 3 et 4.
 - Voirie, Parking et Eclairage public pour 114 k€ : aménagement de la voirie de desserte et mise en place d'un poteau incendie au lotissement Le Clos des Savonniers, extension du réseau électrique rue Lombard et ferme « les Petits Fermiers » de Lansargues, installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques, installation de lampadaires.
 - Les Bâtiments communaux pour 60 k€ : travaux de mise aux normes accessibilité pour personnes à mobilité réduite.
 - Hôtel de ville pour 54 k€ : le remplacement des menuiseries extérieures.
 - Les Ecoles pour 91 k€ : solde des travaux d'extension de l'école élémentaire et du restaurant scolaire, mise aux normes accessibilité.
 - Urbanisme pour 7 k€ : solde révision du PLU.
 - Diverses pour 4 k€.
- b) Les nouvelles expressions (766 392,11 €) pour 2018, dont les principaux investissements sont :
- Voirie et Eclairage public pour 552 k€ : la réfection des chemins communaux, aménagement de l'avenue des Cévennes, mobilier urbain, extension du réseau électrique rue de Moulines, installation de lampadaires.
 - Hôtel de Ville pour 6 k€ : mobiliers de bureau et informatique
 - Les Ecoles pour 130 k€ : l'école maternelle avec l'aménagement de la cour et le remplacement de la chaudière, l'école élémentaire avec l'installation de vidéoprojecteurs et divers équipements.
 - Vidéo-surveillance pour 60 k€ : installation de la 1^{ère} phase (place St Jean et parking Viredonne).
 - Matériels techniques pour 14 k€ : petits matériels et achat d'un chariot élévateur.
 - Divers pour 4 k€

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement permettant de financer les opérations d'immobilisations se répartissent en 4 postes

- Le virement de la section de fonctionnement,
- Les produits de cessions d'immobilisations,
- Les recettes propres (subventions, dotations, fonds divers...),
- Un emprunt d'équilibre en attente de notification de subventions.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT (€)	%	COMMENTAIRES
021	Virement de la Section de Fonctionnement	296 529,00	18,0%	Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023).
024	Produits de cessions d'immobilisations	30 454,00	1,8%	Vente d'un terrain en garrigue à RFF (350), et remboursement de l'achat du terrain du lotissement le Clos des Savonniers par le budget annexe (30 104).
10	Dot. Fonds divers et réserves	628 047,99	38,1%	FCTVA (149 655,50), Taxe d'Aménagement (62 441,00) et reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2017 (415 951,49).
13	Subventions	483 354,01	29,4%	Subventions notifiées par l'Etat (291 950,16) le Département (150 826,85) et PVR pour extension de réseaux électriques (40 577,00).
16	Emprunt et dettes assimilées	208 500,00	12,7%	Emprunt d'équilibre.
	Total	1 646 885,00	100,00%	

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, ADOPTE, par 19 voix POUR et 4 CONTRE (Bérard, Leman, Valette Jean Louis, Torrecillas), le BUDGET PRIMITIF 2018 suivant la répartition :

- **Section de FONCTIONNEMENT (recettes et dépenses) équilibrée à 2 205 840 €.**
- **Section d'INVESTISSEMENT (recettes et dépenses) équilibrée à 1 646 855 €.**

Arrivée de Magali LAVERGNE

☐ BUDGET PRIMITIF 2018 - TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES (Délibération n° 2018/33)

Dans le chapitre « impôts et taxes » en recettes de fonctionnement, la fiscalité locale représente près de 58,4 % des recettes totales. Cette recette permet en majeure partie de financer la section de fonctionnement et de pouvoir dégager de l'épargne de gestion, permettant d'alimenter la section d'investissement.

Cette année les dotations de l'Etat restent stables mais cet espoir d'embellie semble dérisoire avec le futur dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables.

Pour notre commune la taxe d'habitation représente 44,3 % du total des taxes locales avec 571 282 € et à l'heure actuelle nous ne connaissons pas la véritable compensation.

Dans ce contexte pourtant difficile et malgré l'augmentation de 1,4 % des bases d'imposition, la commission Finances propose au conseil municipal de ne pas augmenter et de maintenir les taux des différentes taxes communales pour l'année 2018, afin de ne pas pénaliser plus le revenu des ménages lansarquois.

ANNEES	TAUX DE REVALORISATION	T A X E S C O M M U N A L E S		
		HABITATION TH (%)	FONCIER BATI TFB (%)	FONCIER NON BATI TFNB (%)
2014	-	12,42	20,15	84,13
2015	-	12,42	20,15	84,13
2016	5,0 %	13,04	21,16	88,34
2017	-	13,04	21,16	88,34
2018	-	13,04	21,16	88,34

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, par 19 voix POUR et 4 CONTRE (Bérard, Leman, Valette Jean Louis, Torrecillas), DECIDE DE NE PAS AUGMENTER et DE MAINTENIR LES TAUX des 3 TAXES COMMUNALES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES (TH – TFB – TFNB), comme défini dans le tableau ci-dessus.

A la fin de la présentation de Didier VALETTE, le Maire prend la parole pour le remercier du travail accompli avec l'appui du service financier et de la DGS. Il remercie également les responsables de commission pour les actions engagées pour contenir les dépenses et rechercher des sources de financement (subventions) pour la mise en œuvre des projets communaux.

Commission SPORTS - JEUNESSE – Rapport de Didier GALTIER

❑ PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS (CITY STADE) - DEMANDES DE SUBVENTION auprès DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT, CONSEIL REGIONAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE, DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL (Délibérations n° 2018/34/35/36/37)

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal l'importance de bénéficier sur la commune d'équipements sportifs et de loisirs diversifiés, de qualité et bien adaptés. Ainsi, il est prévu de compléter l'offre proposée au complexe sportif par la création d'un terrain multisports (CITY STADE). Cet équipement, en libre accès, sera parfaitement intégré au site, à proximité immédiate du parcours de santé, des tennis et de l'espace jeune.

Le montant prévisionnel de cette opération est de **82 611 € H.T** (99 133,20 € TTC).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour la création de ce city stade auprès du Conseil Départemental de L'Hérault, du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, du Centre National pour le Développement du Sport et de La Fédération Française De Football.

CONSIDERANT la volonté de la commune de proposer une offre d'équipements sportifs de qualité et de construire un city stade au complexe sportif ;

CONSIDERANT le coût prévisionnel des travaux estimé à 82 611€ HT, soit 99 133,20 € TTC,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles pour la création du CITY STADE auprès du Conseil Départemental de L'Hérault, du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, du Centre National pour le Développement du Sport et de la Fédération Française De Football et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Intervention de Monsieur le Maire – Michel CARLIER

❑ Communication des décisions municipales

Décision n° 2018/23 prise en date du 05 avril 2018 relative à la location de l'appartement situé 208 avenue Grasset Morel, à Lansargues. Un bail de location a été signé avec Monsieur et Madame MEFAREDJ avec effet au 16 avril 2018.

Décision n° 2018/24 prise en date du 16 avril 2018 relative à la location de l'appartement situé 27 rue de L'Argenterie, à Lansargues. Un bail de location a été signé avec Madame GAGNIERE avec effet au 16 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
Michel CARLIER		Françoise COURNILS	
Didier VALETTE		Claudine PRADE	
Jacqueline ALLEGRE		Christine MARTIN	Absente excusée et représentée
Nicolas NOGUERA		Magali LAVERGNE	Arrivée en cours de séance
Michel IVORRAD		Muriel BALDO	Absente excusée et représentée
Monique BOUISSEREN		Marion FESQUET	
Alain LABORIEUX		Hervé BERARD	
Sylvia BERNAL		Josette TORRECILLAS	
Michel LAZERGES		Jean-Louis VALETTE	
Michel GAUDON		Chantal LEMAN	
René CHALOT	Absent excusé et représenté	Noelle ZURCHER	Arrivée en cours de séance
Didier GALTIER			